



# Projet éolien du Blessonier

Communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon

Bulletin d'information - Septembre 2019



## Permanence publique d'information :

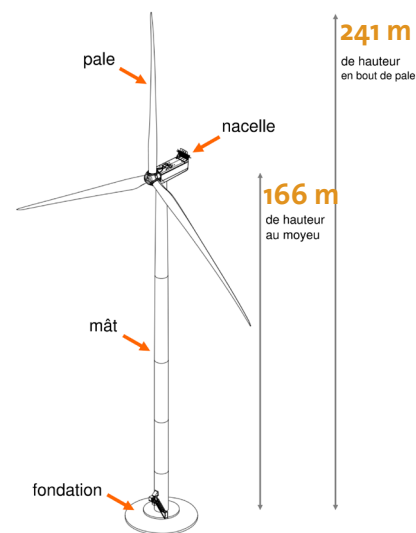


**Mercredi 18 septembre à la mairie de Volon.** La permanence sera ouverte de **17h à 20h** sur inscription.

Cette permanence a pour objectif de répondre à vos interrogations, de vous apporter des précisions et de recueillir vos remarques.

**Pour participer :** merci de contacter le responsable de projet afin de convenir d'un horaire (coordonnées au dos du bulletin).

## Le projet en un clin d'œil



### 11 éoliennes

5 à Volon, 4 à Francourt, 1 à Renaucourt, 1 à Roche-et-Raucourt dont 7 sur des terrains communaux et 1 sur un terrain d'association foncière de remembrement



### 4.2 MW

puissance unitaire, soit une puissance totale du parc éolien de **46.2 MW**



### 110 000 MWh/ an

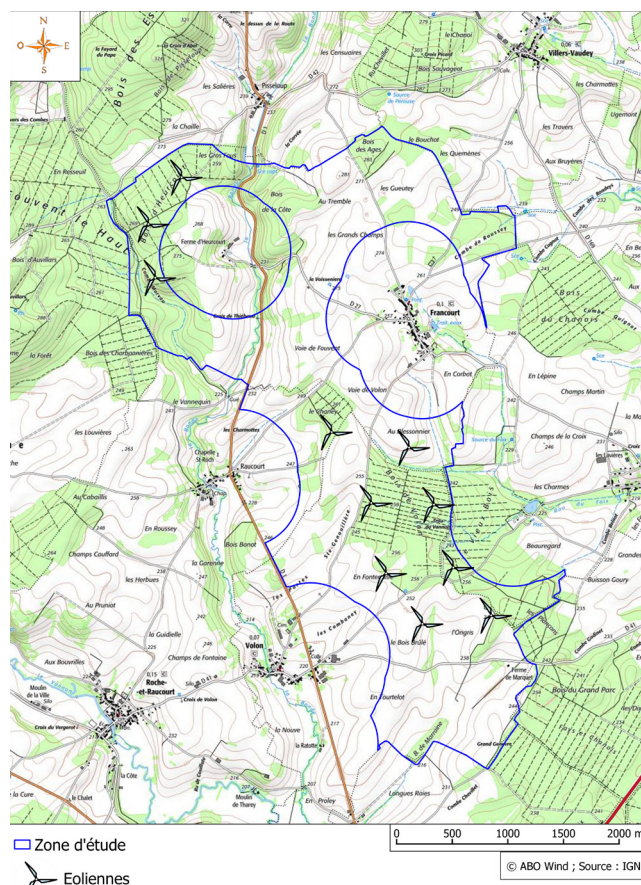
production électrique estimée soit la consommation de plus de 52 000 habitants (chauffage et ECS inclus) soit 1/5<sup>ème</sup> de la population de la Haute-Saône



### 600 000€/ an

estimés pour les collectivités territoriales en fiscalité et loyers

## Localisation du projet



© ABO Wind - Vue aérienne de la commune de Francourt en haut du mât de mesure de vent

# Déroulement du projet



**Fin 2014**

## Étude cartographique du site

*Pressentir la faisabilité au regard de la topographie et des contraintes techniques (aéronautique, infrastructures existantes...) et réglementaires (zones naturelles protégées, sites patrimoniaux, ...).*

## Premier contact avec la mairie de Francourt, puis les autres collectivités concernées dans les mois suivants.

*Obtenir leur accord de principe pour les étapes à suivre.*

**2015**

## Rencontre des premiers propriétaires et agriculteurs

*S'assurer de pouvoir louer des terres lors de l'exploitation des éoliennes.*



**Début 2016**

## Lancement des études techniques

*Préciser les données de vent et identifier les enjeux écologiques, acoustiques et paysagers.*

## Bulletin d'information et Permanence publique

*Information aux riverains sur l'énergie éolienne et le projet du Blessonnier.*

**Début 2017**

## Réception des états initiaux des études, rencontres avec le Conseil Départemental et la Préfecture

*Croisement des contraintes techniques et des prescriptions des services de l'Etat. Cela permet de choisir un modèle d'éolienne et une implantation des machines adaptés au site.*

**Fin 2017**

## Études d'impact

*Evaluation des impacts potentiels du projet, et définition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces impacts.*

**Début 2018**

## Présentation des résultats d'études aux élus locaux et à la Préfecture

*Finalisation du dossier au regard des suggestions des représentants du territoire et des services instructeurs.*

## Mise à disposition d'un carnet de présentation du projet, d'un cahier de liaison en mairies et d'une page Internet

*Information auprès des riverains sur le contenu et l'aboutissement du projet.*



**Avril 2018**

## Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en Préfecture

*Remise de l'étude d'impacts et des documents administratifs à l'inspection des sites classés pour la protection de l'environnement, afin de démarrer le processus d'instruction du dossier.*

**Avril 2018 à mars 2019**

## Demandes de compléments de la part de la Préfecture

*Approfondir, modifier ou éclaircir certains volets du dossier de demande.*

**Juin 2019**

## Dépôt du dossier complété en Préfecture

*Poursuite de l'instruction de la demande.*

**Fin 2019**

## Avis de l'autorité environnementale ; enquête publique ; Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

*Recueil des avis d'experts d'Etat, des collectivités, des riverains*

**2020**

## Arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus

*Permission ou non de construire et d'exploiter le parc éolien.*



**2021 à 2022**

## Construction

*Terrassement, création et renforcement des infrastructures, construction du poste de raccordement au réseau électrique, montage et mise en service des éoliennes.*



# Enjeux environnementaux du projet et mesures apportées

Les états initiaux ont révélé des enjeux environnementaux sur le site d'étude.

Exemples d'enjeux		Mesures mises en place
Paysage	Proximité des bourgs	Eloignement d'au moins 796 m des bourgs et d'au moins 625 m des premières habitations.
	Proximité du projet éolien en construction de la Roche Quatre Rivières	Alignement de l'implantation des machines dans la même orientation que le projet voisin.
Acoustique	Bruit des éoliennes	Eloignement aux habitations, limitations périodiques de la vitesse de rotation des pales, respect de la réglementation acoustique.
Écologie	Présence de chauves-souris	Choix de machines hautes : éloignement des pales au sol d'au moins 91m, limitations périodiques de la vitesse de rotation des pales, suivi des populations durant l'exploitation du parc éolien.
	Présence de rapaces tels que le milan royal	Espacement des éoliennes, notamment avec une trouée de plus de 2km dans le couloir de migration secondaire identifié, mise en place de systèmes de détection des oiseaux, d'effarouchement et d'arrêt des rotors si besoin, suivi des populations durant l'exploitation du parc éolien.
Hydrogéologie	Projet de périmètre de protection du captage de la source Sacrée Fontaine à Roche-et-Raucourt	Mise en retrait des éoliennes, sauf une, qui sera sujette à des prescriptions lors du chantier.

## Choix du modèle d'éoliennes

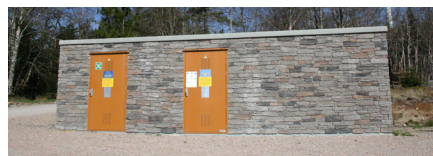
Le gabarit d'éolienne choisi pour le projet éolien du Blessonnier est celui qui permettra pour ce site d'optimiser la production électrique et l'économie du projet.

Aujourd'hui, suite à la mise en place des appels d'offre, les conditions tarifaires de l'énergie éolienne sont telles qu'il faut proposer le prix de vente d'électricité le plus bas possible. Pour cela, il faut des éoliennes qui soient capables de capter au mieux l'énergie du vent. Les deux caractéristiques qui le permettent sont la hauteur de la nacelle et la longueur des pales.

ABO Wind a donc choisi un modèle d'éolienne permettant de maximiser les chances de rendre le projet compétitif et réalisable, tout en respectant son environnement.

## Raccordement au réseau électrique

Le projet éolien du Blessonnier est situé dans un secteur où tous les postes source de raccordement au réseau électrique sont saturés, tout comme l'est le réseau de la SICAE Est. La seule solution consiste à créer un nouveau poste privé au plus près du site d'étude: au Nord de ce dernier aux abords de la ligne 225kV de RTE. Conjointement à un autre porteur de projet, la SNC Ferme Eolienne du Blessonnier a ainsi fait une demande de proposition technique et financière auprès de RTE pour réaliser cet ouvrage.



© ABO Wind - Poste de livraison



© ABO Wind - Photomontage en sortie de Vaite

# L'enquête publique

L'enquête publique porte sur l'intérêt général du projet qui consiste à créer un parc éolien constitué de onze éoliennes et de quatre postes de livraison sur les communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon.

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toute appréciation, suggestion ou proposition sur le projet. Les observations recueillies pendant un mois sont consignées dans un registre d'enquête tenu par un ou plusieurs commissaires-enquêteurs, selon l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique.

## Contexte réglementaire

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...] ».

Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

**Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.**

## Déroulement de l'enquête

La Préfecture ordonne l'ouverture de l'enquête par arrêté préfectoral. Les dates et les modalités d'organisation sont communiquées en amont de l'ouverture de l'enquête sur le site de la Préfecture et publiées dans la presse locale. L'enquête est ensuite clôturée et un rapport du ou des commissaires enquêteurs est rédigé puis transmis au préfet. Ce dernier s'en sert pour prendre un avis motivé sur le projet.

## Observations sur le dossier

Lors de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale complet est à disposition du public. Il pourra notamment être consulté aux heures d'ouverture dans les quatre mairies dès le début de l'enquête.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées sur le registre d'enquête publique dans les quatre mairies, par courrier et voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur, et par des échanges oraux avec le commissaire enquêteur au cours de ses permanences. Les détails seront communiqués en amont de l'ouverture de l'enquête.

## ABO Wind en France



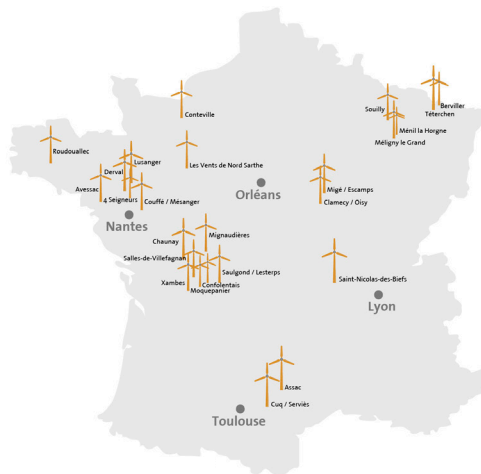
4 Agences



158 éoliennes



306 MW installés



## Page internet

Le projet éolien du Blessonnier dispose d'une page internet :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/blessonnier.html>

Elle est régulièrement mise à jour et vous permet de prendre connaissance des dernières avancées du projet. Elle vous permet également de nous poser vos questions à tout moment via le formulaire « Foire à questions ».

## Contacts

### Responsable du projet

Simon Graff

Tél. : 04 81 09 18 33

✉ [simon.graff@abo-wind.fr](mailto:simon.graff@abo-wind.fr)

### Responsable de la communication

Cristina Robin

Tél. : 05 34 31 13 43

✉ [cristina.robin@abo-wind.fr](mailto:cristina.robin@abo-wind.fr)

 [www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)

 @ABOWindFrance

 ABO Wind SARL/France

**ABO**  
**WIND**  
Tournés vers le futur